



## avenant contrat de travail

Par **lefrestelu**, le **27/06/2010** à **20:45**

bonjour

je voulais savoir si on peut être sanctionné si on refuse de signer un avenant au contrat de travail ?

En l'occurrence, un avenant nous est proposé pour modifier l'[s]intitulé[/s] du poste occupé, mais les tâches en elles même ne changent pas.

L'intitulé du poste nous rattache à une filière que nous estimons "dévalorisante" par rapport à la notre, et il serait difficile d'expliquer si besoin à un futur employeur le changement de statut dans notre parcours professionnel.

Bien cordialement,

Par **miyako**, le **27/06/2010** à **22:46**

Bonsoir,

Vous pouvez refuser et dans votre cas, l'employeur ne pourra rien faire, sauf à prouver qu'il y a vraiment un changement de poste.

amicalement vôtre

suji Kenzo

Par **lefrestelu**, le **01/07/2010** à **20:56**

bonsoir,

merci beaucoup pour votre aide.

cordialement,